

Les ouvrages

de gestion hydraulique et de traitement des eaux pluviales



Bassin des Franchises

Nieul-sur-Mer

Lac de Port Neuf

La Rochelle



Station de pompage

Châtelaillon



Traitement par lagunage
Le Chay

Angoulins-sur-Mer



Contact

Communauté d'Agglomération
de La Rochelle

Tél. 05 46 30 34 00

E-mail : accueil@agglomeration-larochelle.fr

www.agglomeration-larochelle.fr



Service Eaux Pluviales Primaires

Tél : 05 46 30 35 47

Fax : 05 46 30 35 39

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



EAUX PLUVIALES PRIMAIRES



Communauté
d'Agglomération
de La Rochelle

EAUX PLUVIALES PRIMAIRES

Eaux Pluviales Primaires

Eaux de ruissellement



Eaux pluviales

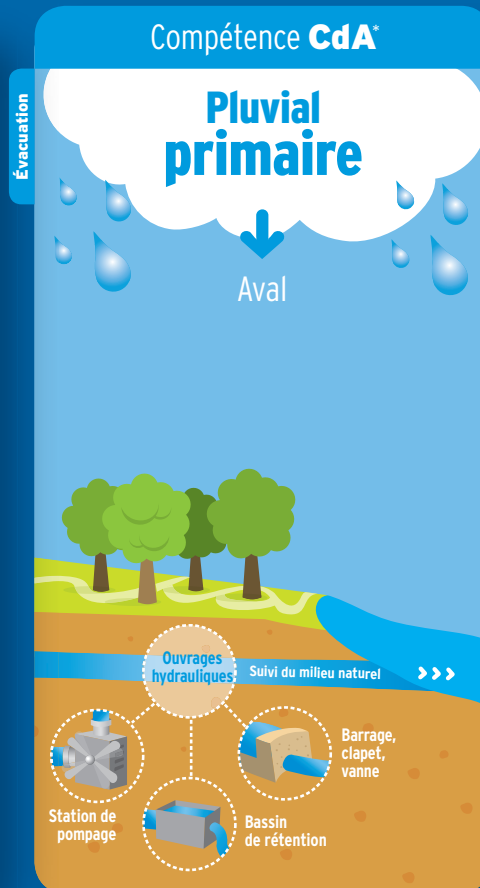
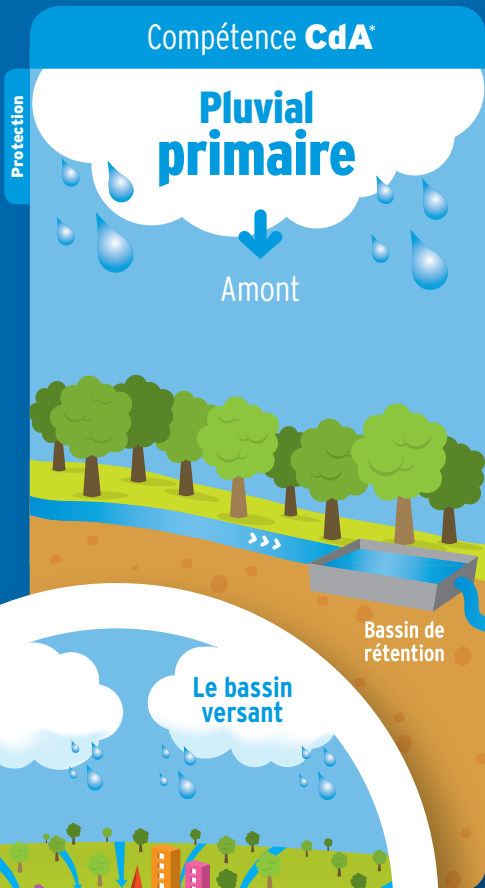
Eaux de ruissellement

Répartition des compétences



Les activités

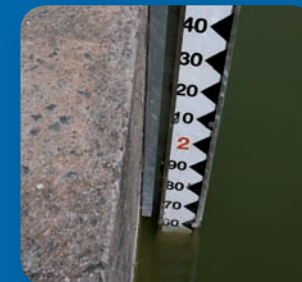
de gestion hydraulique et de traitement des eaux pluviales au quotidien...



Compétences de la CdA*

La gestion des « eaux pluviales primaires » est une compétence de la Communauté d'Agglomération. Cette question est traitée à l'échelle des grands bassins versants hydrographiques avec des ouvrages de régulation hydraulique (bassins, barrages, pompes, etc.) et des ouvrages de préservation de la qualité des eaux rejetées. L'assainissement pluvial des voiries communales reste de la compétence des communes.

* Communauté d'Agglomération de La Rochelle



► Suivi et gestion des niveaux hydrauliques



► Télésurveillance, études, modélisation



► Suivi de la qualité des eaux



► Maintenance des installations



► Travaux sur ouvrages hydrauliques



► Maîtrise des eaux pluviales dans les projets urbains